

Assemblée Générale du 16 juin 2021

PROJET

Validé par le Conseil
d'Administration du 28 avril 2021
Soumis aux vote des adhérents de
l'Association le 16 juin 2021



Comptes annuels 2020

2020-2021

- ▶ Bilan
- ▶ Compte de résultat
- ▶ Annexe

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
BILAN PROPRE AFIPH 2020 – ACTIF	5
BILAN PROPRE AFIPH 2020 – PASSIF	6
COMPTE DE RESULTAT 2020	7
PREAMBULE	9
INFORMATIONS GENERALES	9
1. L'ASSOCIATION AFIPH	9
2. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES	10
3. MOYENS MIS EN ŒUVRE	12
1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	13
1.1 CONSEQUENCES DE L'ÉVENEMENT COVID-19 : IMPACT SIGNIFICATIF	13
1.2 RACHAT POUR 1 € SYMBOLIQUE DU BATIMENT DE L'ESAT MALISSOL	14
2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	14
2.1. LE NOUVEAU CPOM.....	14
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	15
3.1. APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES.....	15
3.2. AGREGATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION	15
3.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	16
3.3.1 METHODES D'ÉVALUATIONS, D'AMORTISSEMENTS ET DE DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE	16
3.3.2 METHODES D'ÉVALUATIONS ET DE DEPRECIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT	16
3.3.3 FONDS PROPRES.....	17
3.3.4 METHODES D'ÉVALUATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17
3.3.5 METHODES D'ÉVALUATIONS DES FONDS DEDIES	17
3.3.6 AUTRES POSTES.....	18
3.4 DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES	19
3.5 CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION COMPTABLE	19
4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN	20
4.1. L'ACTIF IMMOBILISE.....	20

4.1.1.	MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS.....	20
4.1.2.	TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/20.....	21
4.2	EVALUATION DES STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	22
4.3	ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	22
4.4	CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	23
5.	INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN.....	23
5.1.	FONDS PROPRES	23
5.1.1.	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	23
5.1.2	IMPACTS DE L'APPLICATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS.....	23
5.2.	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	25
5.3.	SUIVI AFFECTATION N – 1	26
5.4.	LES PROVISIONS	26
5.5.	LES FONDS DEDIES	27
6.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	27
6.1.	INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF AU 31.12.2020.....	27
6.2.	REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS.....	27
6.3.	COMMISSAIRES AUX COMPTES	27
6.4	TRANSFERT DE CHARGES.....	28
6.5.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
6.6	COTISATIONS.....	28
6.6.1	LES COTISATIONS A L'AFIPH :.....	28
6.6.2	VENTILATION DES PRODUITS :.....	28
6.7	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....	29
7.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
7.1.	LES CREDITS BAUX	30
7.1.1.	LES CREDITS BAUX MOBILIERS	30
7.1.2 .	LES CREDITS BAUX IMMOBILIERS	30
7.2.	LES INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	30
7.3.	GARANTIES LIEES AUX EMPRUNTS.....	31
7.4.	CONGES PAYES DES TRAVAILLEURS HANDICAPES DES ESAT	31

Bilan propre afiph 2020 – ACTIF

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 613 505	1 197 351	416 154	421 527
Frais d'établissement	93 604	93 604	-	527
Frais de recherche et de développement	19 930	8 219	11 711	
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 250 870	1 095 528	155 342	
Autres immobilisations ncorporelles			-	288 098
Immobilisations incorporelles en cours	249 101		249 101	132 902
Avances et acomptes	-		-	
Immobilisations corporelles	114 082 599	67 056 912	47 025 687	47 286 369
Terrains	5 892 686	558 306	5 334 379	5 382 620
Constructions	71 161 796	39 195 041	31 966 755	33 303 838
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 497 953	18 840 931	4 657 022	4 820 990
Autres immobilisations corporelles	11 957 912	8 462 633	3 495 279	3 324 432
Immobilisations corporelles en cours	1 572 253	-	1 572 253	454 490
Avances et acomptes	-		-	
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	-	-	-	
Immobilisations financières	26 988 481	-	26 988 481	25 546 839
Participations et Créances rattachées	2 373	-	2 373	2 341
Autres titres immobilisés	23 718 617		23 718 617	22 227 907
Prêts	3 033 698	-	3 033 698	3 035 528
Autres	233 794	-	233 794	281 064
Total I	142 684 585	68 254 263	74 430 322	73 254 736
COMPTE DE LAISION	-	-	-	-
Total I BIS	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 210 551	57 219	1 153 332	871 181
Avances et acomptes versés sur commandes	70 802		70 802	156 410
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 808 273	1 042 982	9 765 291	10 917 731
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	-		-	
Autres	3 053 100	-	3 053 100	3 662 622
Valeurs mobilières de placement	911 079	-	911 079	911 079
Instruments de trésorerie	-		-	
Disponibilités	4 906 281		4 906 281	3 289 964
Charges constatées d'avance	754 438		754 438	761 299
Total II	21 714 524	1 100 201	20 614 323	20 570 286
Frais d'émission des emprunts (III)	54 127		54 127	60 116
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	164 453 236	69 354 464	95 098 772	93 885 137
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organe de Tutel				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan propre afiph 2020 – PASSIF

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	3 344	8 356 557
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		223 689
Fonds propres statutaires	3 344	
Fonds propres complémentaires	-	
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise	-	3 971 809
Fonds statutaires	-	
Fonds propres complémentaires	-	
Autres fonds associatifs (partie 1/2)	-	-
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation	911 577	
Réserves	18 869 210	17 543 839
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	11 989 769	
Réserves statutaires ou contractuelles	-	
Réserves pour projet de l'entité	11 989 769	9 909 590
Autres	6 879 441	7 634 249
Report à nouveau	14 527 289	2 812 685
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5 853 457	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 018 964	189 886
Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 072 529	
Situation nette (sous total)	35 330 384	-
Fonds propres consommables	4 685 541	-
Subventions d'investissement	2 850 937	
Provisions réglées	1 834 604	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)	-	5 439 512
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		2 922 557
Provisions réglementées		2 516 954
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	40 015 926	38 314 288
COMPTE DE LAISON	-	-
Total I BIS	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	2 806 165	
Total II	2 806 165	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 379 761	1 657 979
Provisions pour charges	154 673	78 986
Total III	1 534 433	1 736 965
Fonds dédiés	-	3 326 728
- sur subventions de fonctionnement		3 326 728
- sur autres ressources		
Total III bis	-	3 326 728
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 047 609	22 515 558
Emprunts et dettes financières diverses	43 953	22 867
Avances et acompte reçus sur commandes	57 490	40 206
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 959 760	6 022 830
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	14 319 406	14 306 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	340 198	688 443
Autres dettes	2 662 579	3 939 763
Instruments de trésorerie	-	
Produits constatés d'avance	3 311 253	2 970 985
Total IV	50 742 248	50 507 157
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	95 098 772	93 885 137
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Coisations	140 957		140 957	
Ventes de biens et services	7 727 376	10 076 812	- 2 349 437	-23,32%
Ventes de biens	1 490 715	1 942 015	- 451 300	-23,24%
dont production stockée		91 858		0,00%
dont ventes de dons en nature				
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	1 490 715			
Ventes de prestations de service	6 236 661	8 134 797	- 1 898 137	-23,33%
dont parrainages				
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales	5 991 877			
Produits de tiers financeurs	111 682 841	109 379 353	2 303 488	2,11%
Concours publics et subventions d'exploitation	111 667 201	106 819 390	4 847 811	4,54%
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	111 380 743			
Subventions		2 559 963	- 2 559 963	-100,00%
Produits liés à des financements réglementaires				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	15 640		15 640	
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	15 640		15 640	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 021 779	1 541 401	- 519 623	-33,71%
Utilisations des fonds dédiés	376 540	376 540		
Autres produits	16 205 623	15 494 459	711 163	4,59%
Coisations				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations				
Contributions financières reçues				
Versement des fondateurs				
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat				
Autres produits	16 205 623	15 494 459	711 163	4,59%
Total I	137 155 115	136 492 026	663 089	0,49%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	106 196	453 047	- 346 851	-76,56%
Variation de stock				
Achat de matières premières et autres approvisionnements		2 832 434	- 2 832 434	-100,00%
Variation de matières premières et autres approvisionnements		70 662	- 70 662	-100,00%
Autres achats et charges externes	35 571 297	33 717 925	1 853 372	5,50%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 803 176	5 805 718	- 2 543	-0,04%
Salaires et traitements	66 021 466	64 948 139	1 073 327	1,65%
Charges sociales	23 416 855	23 685 566	- 268 710	-1,13%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 173 112	3 997 410	175 702	4,40%
Dotations aux provisions	449 020	310 829	138 191	44,46%
Reports en fonds dédiés	684 874		684 874	
Autres charges	52 313	103 544	- 51 231	-49,48%
Aides financières				
Autres charges	52 313	103 544	- 51 231	-49,48%
Total II	136 278 310	135 925 273	353 037	0,26%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	876 805	566 753	310 052	54,71%
Quote part de résultat sur opérations faites en commun				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	15 997	22 956	- 6 959	-30,31%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		14 532	- 14 532	-100,00%
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	158 106	289 482	- 131 376	-45,38%
Total III	174 103	326 970	- 152 866	-46,75%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	428 682	420 900	7 782	1,85%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	428 682	420 900	7 782	1,85%
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	254 579	93 930	160 649	171,03%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	622 226	472 823	149 403	31,60%

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	VARIATION	%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	622 226	472 823	149 403	31,60%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	103 528	151 883	- 48 355	-31,84%
Sur opérations en capital	580 186	1 046 554	- 466 367	-44,56%
Report ressources non utilisées des ex antérieurs (Fond dédiés)		738 595		0,00%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	412 877	1 219 592	- 806 715	-66,15%
Total V	1 096 591	3 156 623	- 2 060 032	-65,26%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	111 549	114 083	- 2 534	-2,22%
Sur opérations en capital	472 853	753 674	- 280 821	-37,26%
Engagements à réaliser sur ressources affectées (fonds dédiés)		1 091 393		0,00%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107 170	1 429 552	- 1 322 382	-92,50%
Total VI	691 572	3 388 703	- 2 697 131	-79,59%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	405 020	232 080	637 099	-274,52%
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 281	50 857	- 42 576	-83,72%
Total des produits (I + III + V)	138 425 810	139 975 619	- 1 549 809	-1,11%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	137 406 845	139 785 733	- 2 378 887	-1,70%
SOLDE INTERMEDIAIRE				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			-	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			-	
EXCEDENT OU DEFICIT	1 018 964	189 886	829 078	436,62%
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 072 529			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			-	
Prestations en nature			-	
Bénévolat	72 466		-	
TOTAL	72 466	-	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature			-	
Mises à disposition gratuite de biens			-	
Prestations en nature			-	
Mise à disposition gratuite de biens et services			-	
Personnel bénévole	72 466		-	
TOTAL	72 466	-	-	

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan :	95 098 172 Euros
Total des produits d'exploitation :	137 686 633 Euros
Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») :	+ 1 018 964 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci après font parties intégrante des comptes annuels de l'Association arrêté par le conseil d'administration de l'Association en date du 28/4/2021.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. L'association Afiph

L'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées a été créée le 25 janvier 1961, par des parents qui n'avaient pas de solutions pour leur enfant en situation de handicap. A l'époque rien n'existe dans le département de l'Isère pour accueillir les nombreuses personnes handicapées intellectuelles qui y vivent. Deux solutions s'offrent aux familles : garder leur proche à la maison, ou l'interner dans un hôpital psychiatrique. Le 11 mars 1968, l'Association est reconnue par décret du 1^{er} ministre d'utilité publique.

Aujourd'hui, l'Afiph représente quelque 2200 familles et amis, accompagne plus de 2900 personnes en situations de handicap, gère 3500 places agréées en établissement réparties sur une trentaine d'établissements et services et sur 110 sites en Isère. Son SAVS et SESSAD suivent également près de 900 personnes en situation de handicap. Avec plus de 2 300 salariés, l'Afiph est le 7^{ème} employeur de l'Isère et est, de fait, un acteur régional majeur dans le champ du handicap.

Les statuts de l'Association ont fait l'objet d'une révision qui ont été adoptés en 2016 par l'Assemblée générale des adhérents et validés par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 25 octobre 2017, paru au Journal Officiel de la République du 4 novembre 2017 (Nor: INTD1722196A)

• **Objet de l'Association**

L'association intervient sur le champ du handicap en général et du handicap intellectuel et psychique en particulier au sens de la définition de l'article 2 de la loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui dispose :

«Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

• **Identité de l'association**

L'Afiph affirme son statut d'association familiale, c'est-à-dire qui rassemble des personnes handicapées, leurs parents et amis et des bénévoles, pour :

Créer et gérer des établissements et services adaptés qui permettent aux personnes handicapées d'accéder au mieux, dans la mesure de leurs capacités, à une vie citoyenne.

Défendre les droits de ces personnes et leur permettre de disposer d'une solution d'accueil et d'accompagnement et qu'elles soient intégrées dans la société.

Défendre les droits des familles pour que la survenue du handicap ne soit pas synonyme d'exclusion sociale.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

• L'association a pour buts :

- d'accompagner la personne handicapée tout au long de son parcours de vie,
- d'agir en faveur de l'intégration, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées,
- d'accueillir, informer et accompagner les familles des personnes handicapées,
- de développer l'action associative en faveur de la cause des personnes handicapées.

L'Association est apolitique et non confessionnelle.

• Les types d'établissements gérés par l'Afiph :

- Les IME /IMEP (Instituts Médico Educatifs)

Les IME accueillent des jeunes de 6 à 20 ans, en internat de semaine ou en semi-internat. Les IME sont des lieux d'accueil et de vie adaptés et accessibles au handicap de l'enfant, où l'on met en œuvre et mobilise des moyens de compensation du handicap dans le cadre du projet de vie de l'enfant. Au sein des IME sont proposées de multiples activités scolaires, sociales, artistiques, sportives et thérapeutiques.

Les IMEP accueillent des jeunes de 6 à 20 ans pluri ou polyhandicapés. Outre les apprentissages de la vie quotidienne, les imep assurent un suivi thérapeutique des enfants.

Enfants, adolescents et jeunes adultes (3/20 ans)

- Sessad

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

sont des structures légères destinées à maintenir ou intégrer l'enfant en situation de handicap (de 0 à 20 ans) dans son milieu naturel de vie en assurant les soins, le soutien éducatif et le suivi nécessaires. A ce titre, ils interviennent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent en fonction des besoins repérés. Ainsi, les professionnels d'un SESSAD se déplacent au domicile, dans l'établissement scolaire ou dans les lieux de professionnalisation de la personne en situation de handicap.

- Les foyers d'hébergement

Les foyers d'hébergement accueillent, en fin de journée et les week-ends, toute personne handicapée intellectuelle travaillant en ESAT (ou en entreprise adaptée) ou accueillie en SAJ . Le foyer d'hébergement se présente sous forme d'habitat diversifié (collectif, studios, appartements...) intégré en milieu urbain ou rural, disposant d'espaces privatifs adaptés aux besoins de chacun.

- Les foyers de vie et d'accueil médicalisé (FAM)

Les foyers de vie accompagnent des personnes adultes qui disposent d'une autonomie réduite et dont certains ont besoin d'un suivi thérapeutique spécifique. ils proposent des activités correspondant à leurs aptitudes et leurs centres d'intérêts.

Les FAM s'adressent à des adultes lourdement handicapés, au plan intellectuel mais aussi, et souvent, sur le plan physique, nécessitant des soins réguliers et une médicalisation.

- Les Maisons d'accueil Spécialisées (MAS)

Les MAS accueillent des personnes qui n'ont pas d'autonomie dans les actes de la vie courante et qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants, soins dispensés par des équipes médicales pluridisciplinaires.

- Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

C' est un établissement médico-social, à la fois lieu d'activités de production et de travail, comme une entreprise traditionnelle, et lieu de formation et de soutien médico-social et éducatif. Bénéficiant d'un encadrement spécialisé,

la personne effectue un travail adapté qui valorise ses capacités et ses compétences. L'objectif essentiel : la socialisation et l'intégration sociale des personnes accueillies, le travail n'étant qu'un des moyens de les réaliser.

- Les Services d'Activité de Jour (SAJ)

Ils accueillent, à la journée, les personnes qui possèdent une certaine autonomie mais qui ne peuvent trouver leur épanouissement dans le travail. Les SAJ proposent des activités de maintien des acquis, de stimulation et de socialisation.

- Le Service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Il accompagne les adultes handicapés qui vivent à leur domicile ou en milieu ordinaire. Il leur apporte un soutien dans la vie quotidienne. Il propose également des solutions adaptées à la retraite de chacun.

- Le Service d'Accompagnement Medico-Social Pour Adultes Handicapés. (SAMSAH)

Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

- Autisme Répét 38

Des plateformes de répète, permettant d'apporter du soutien aux aidants.

Plateforme départementale de soutien aux aidants.

- Pôle Formation Afiph Emploi Compétences

Le pôle d'accompagnement professionnel et à la formation, accompagne les personnes en situation de handicap dans l'accès à l'emploi et l'accès à la qualification, avec la reconnaissance et le développement de leurs compétences

- Répartition géographique des établissements :



3. Moyens mis en œuvre

Les moyens d'action de l'Association sont principalement :

- La création et la gestion
 - d'établissements et services médico-sociaux,
 - de services administratifs et sociaux,
 - de services d'aide à la personne, d'accompagnement, de formation et de soutien.
- La conception, la mise en œuvre et la possible commercialisation de publications, informations, expositions, et conférences, ainsi que tous moyens de communication, d'information et de diffusion, de dispositifs de formation généraliste ou spécialisée et d'outils d'évaluation interne ou externe.
- Les modes de gestion :

Les établissements en gestion conventionnée :

- La filière enfance ARS
Pôle Enfance Nord Isère, Pôle Enfance Isère Rhodanienne, Pôle Enfance Centre Isère, Pôle Enfance Agglomération Grenobloise Sud –Isère, Les Violettes
- La filière ESAT (social) ARS
Afiph Entreprises Nord-Isère, Afiph Entrteprise Isère-Rhodanienne, Afiph Entreprises Centre–Isère, Afiph Entreprises Agglomération-Grenobloise, Afiph Entreprises Sud-Isère Grésivaudan
- La filière Hébergement Département
Foyers Nord-Isère, Foyers Isère-Rhodanienne, Foyers Centre-Isère, Foyers Agglomération Grenobloise, Foyers Sud-Isère Grésivaudan
- La filière Handicap Lourd Département/ARS
Mas Charminelle ARS, Mas Grand-Ouest ARS, Foyer de Vie Le Tréry CDI, FAM, et Foyer De Vie Grand-Ouest ARS /CDI, FAM et Foyer de Vie la Monta ARS/CDI , FAM Autisme (UMAJAA) ARS/CDI
- Filière Milieu Ordinaire Département/ARS
SAVS CDI , Les Gentianes ARS, SESSAD Afiph ARS, SAMSAH Ondam ARS
- Le siège technique

Les établissements en gestion propre :

- La filière ESAT commerciale Afiph Entreprises
Afiph Entreprises Nord-Isère, Afiph Entrteprise Isère-Rhodanienne, Afiph Entreprises Centre–Isère, Afiph Entreprises Agglomération-Grenobloise, Afiph Entreprises Sud-Isère Grésivaudan
- Afiph Emploi Compétences
- Le siège associatif

- Les modalités de financement :

Le financement du fonctionnement des établissements est assuré par les pouvoirs publics en fonction du type d'accueil proposé :

- 40% dotations du Conseil départemental de l'Isère
- 10% recettes commerciales des ESAT
- 50% Dotations de l'Etat (à travers la CPAM et l'ARS)

Information sur le CPOM ARS actuel :

Notre 2^{ème} CPOM actuel s'est terminé au 31/12/2020 qui courait de 2016 à 2020 et prolongé par un avenant de 2 ans. Ce CPOM couvrait le périmètre des établissements sous compétence ARS. Un diagnostic a été partagé avant d'engager notre 3^{ème} CPOM (2021-2025), en intégrant le Département.

Information sur le nouveau CPOM tripartite AFIPH-ARS-CDI (2021-2025) :

Ce CPOM va se conclure entre l'AFIPH, l'ARS et le Département de l'Isère. L'Association, en lien et en accord avec les financeurs pourra ainsi :

- Développer les conditions les plus appropriées pour la mise en œuvre des prestations nécessaires aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées.
- Améliorer la qualité de l'accompagnement.
- Adapter l'organisation de ses établissements et services aux besoins des personnes qu'elle accompagne.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par la Covid-19

1.1 Conséquences de l'évènement Covid-19 : impact significatif

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

- **Conditions particulières d'activité pendant la période**

Depuis mars 2020, nous devons lutter contre la pandémie de la COVID et des mesures d'organisation ont été mises en place (retour à domicile des TH, cellule de crise, télétravail dans la mesure du possible, ...).

La totalité des impacts financiers du COVID, ont été pris en charge par l'ARS pour les établissements sous CPOM : maintien des dotations des établissements malgré la sous activité, versement de la prime COVID, maintien des salaires des TH, achats en nombre de matériels sanitaires (gants, masques, blouses, solution hydro alcoolique).

Par contre ces surcoûts ne l'ont été que partiellement pour les établissements du CDI, qui n'a garanti que les recettes d'activité. Les primes COVID (644 279 €) et matériel de protection n'ont pas fait l'objet d'aides spécifiques. Ces surcoûts seront traités avec le cadre de l'analyse des résultats des comptes administratifs 2020

- **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

- **Les incertitudes**

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- **Impact de l'évènement sur les produits des tiers financeurs**

La totalité des impacts financiers du COVID, ont été pris en charge par l'ARS pour les établissements sous CPOM : maintien des dotations des établissements malgré la sous activité, versement de la prime COVID (1.157.000 €), prise en charge par l'Etat de la part Afiph sur les salaires des TH (1.131.862 €), achats en nombre de matériels sanitaires (gants,, blouses, solution hydro alcoolique) financés à hauteur de 750.542 €, de plus, ces établissements ont reçu des dotations régulières en masques chirurgicaux sur toute la période de mars à décembre 2020.

- **Impact de l'évènement sur les Charges**

Par contre les surcoûts COVID n'ont été que partiellement pris en charge pour les établissements du CDI, qui n'a garanti que les recettes d'activité. Les primes COVID (644 279 €) et matériel de protection n'ont pas fait l'objet d'aides spécifiques. Ces surcoûts seront traités avec le cadre de l'analyse des résultats des comptes administratifs 2020.

Les informations relatives au changement de réglementation comptable sont exposées dans les notes ci-après.

1.2 Rachat pour 1 € symbolique du bâtiment de l'ESAT Malissol

Le SIRCAT nous a transmis le bâtiment de l'ESAT Malissol pour 1 € symbolique. Sa valeur marchande est estimée autour de 700 000€.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

2.1. Le nouveau CPOM

L'année 2020 aura été marquée par un travail de diagnostic avec les équipes de l'ARS DT 38 pour les établissements et services qui étaient déjà sous CPOM (IME, Esat, MAS et FAM pour la partie médicalisée). Ce diagnostic comportait plusieurs volets :

- Un bilan financier.
- Un diagnostic de l'ensemble des activités de l'association et de son activité prévisionnelle : nombre de personnes accueillies, taux d'occupation, évolution des problématiques des personnes accueillies, résultats des évaluations internes et externes, des données des rapports d'activités (typologie du public accueilli, grandes tendances des dernières années, évolution des problématiques).

Parallèlement à ce travail de diagnostic, le Conseil d'Administration a mis en place un comité stratégique CPOM (COStrat). Au-delà de son rôle d'orientation stratégique et de suivi de la démarche en interne, ce Comité avait pour mission de définir les axes prioritaires en lien avec le projet associatif en cours d'élaboration.

Enfin, tout au long de l'année 2020, en lien avec le Costrat et la Direction générale, les établissements et les services ont travaillé sur l'élaboration des nouvelles fiches actions.

Le travail s'est intensifié à la fin de l'année 2020 et au début du premier trimestre 2021 avec la mise en place d'une dizaine de groupes de travail sur des thématiques précises qui ont été définies (Transformer l'offre et fluidifier les parcours ; Adapter et améliorer les prestations en fonction des besoins ; Promouvoir la citoyenneté et une société inclusive ; Qualité, Prévention & gestion des risques ; Conforter la politique d'accès à la santé ; Clarifier et renforcer les liens entre le siège et les ESMS ; Définir une politique RH adaptée ; Optimiser les moyens financiers, Inscrire l'Afiph dans les dispositifs et les plateformes (maillage des réseaux), Améliorer le maillage territorial pour s'adapter aux besoins des territoires).

Ces groupes de travail, principalement animés par les différents représentants du Codir Afiph, réuniront des Directeurs et des Directeurs adjoints ainsi que des Chefs de service afin de Co-construire un certain nombre de fiches actions. En développant cette approche participative, il s'agit clairement de réaffirmer, pour la direction générale, que ce futur contrat doit véritablement être un projet construit et partagé avec les différents acteurs de

l'Afiph qui auront à le mettre en œuvre dans les années à venir. Ainsi, il s'agit de proposer des projets réalistes qui permettront de proposer une politique et des actions concrètes en lien avec le nouveau projet de l'Afiph : « Accompagner tous les possibles » et avec les attendus des politiques publiques adoptées par les financeurs, qu'il s'agisse de l'ARS ou du Département de l'Isère, notamment à travers le PRS AURA. En effet, bien que l'ARS ait accordé un report de signature fin juin, l'objectif pour l'Afiph est de pouvoir transmettre son projet au Conseil départemental avant la fin avril, afin qu'il puisse être présenté aux élus départementaux lors de leur réunion de Commission Permanente du mois de mai 2021.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Application des principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

3.2. Agrégation des comptes de l'association

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques. Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :
- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre » ,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ». Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs repris pour les établissements financés par le Conseil départemental
- pour les établissements entrant dans le cadre du CPOM avec l'ARS, le résultat effectif est affecté par l'association

3.3. Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.3.1 Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation prévue.

Construction : 30 ans

Agencements et aménagements : 5 à 20 ans

Mobilier de bureau : 3 à 5 ans

Matériel informatique : 3 ans à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provisions.

Les règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de Réglementation Comptable relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, sont mis en œuvre pour les acquisitions significatives.

En ce qui concerne le traitement des immobilisations par composants, le suivi du différentiel d'amortissements entre les règles comptables (règlement du CRC) et administratives n'est plus réalisé depuis l'exercice 2014 car les impacts comptables sont jugés non significatifs.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

La méthode retenue pour l'évaluation du résultat de cession est le Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

3.3.2 Méthodes d'évaluations et de dépréciations de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

- **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du «Premier entré, Premier sorti». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et frais accessoires (hors frais d'acquisition). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des stocks fabriqués (ateliers) : les encours et les produits finis ont été évalués au prix de revient HT (coût matière + coût de production).

Les stocks sans mouvement depuis plus d'un an sont dépréciés à 50 % et 100 % au-delà de 2 ans.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50 % lorsque l'antériorité remonte à + d'un an et 100 % au-delà de 2 ans.

3.3.3 Fonds propres

- **Présentation des fonds propres**

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « 5.1 Fonds propres ».

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Les modifications induites en 2020 par les nouveaux règlements comptables pour ce qui concerne les subventions inscrites préalablement en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise sont exposées au chapitre « Changement de réglementation comptable » de l'annexe.

- **Rappel de la réévaluation**

Une réévaluation des terrains datant de 1979 est inscrite à l'actif pour **911 577 €**.

3.3.4 Méthodes d'évaluations des provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions sont détaillées dans le chapitre 5.4

3.3.5 Méthodes d'évaluations des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif

- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Les fonds dédiés sont détaillés au point 5.5

3.3.6 Autres postes

- **Régime fiscal**

Le montant de l'impôt sur les sociétés dû sur les produits financiers et les produits de location s'élève à **8 281€**.

- **Gestion centralisée de la trésorerie**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Un mandat de gestion assure la rémunération (calculée sur la moyenne des encours du trimestre échu) d'une partie des comptes courants. Les comptes bancaires fusionnés dans une même banque sont compensés.

Conformément à l'article R 314-95 alinéa IV du CASF et au nouvel agrément du siège 2017-2021, la part des produits financiers réalisée par la trésorerie des établissements, calculée au prorata des encours moyens de trésorerie de chaque entité, a été reversée au siège technique pour un montant de 94 309€.

Pour les établissements sous compétence du Département de l'Isère, la neutralisation en provisions réglementées (R 314-95 III) n'a pas été effectuée à la demande du financeur.

- **Comptabilisation du compte épargne temps (CET)**

L'accord collectif du 1er avril 1999 organisant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif a désigné en janvier 2001 le groupe Malakoff Médéric (Fédérés Epargne Salariale et Fédérés Gestion d'Actifs), en qualité de gestionnaire du Compte Epargne Temps (CET).

A l'AFIPH, les sommes sont versées par l'association au titre du CET sur un compte titre CET composé de SICAV.

Au 31/12/2020 les SICAV destinées à couvrir ces engagements sont comptabilisées à l'actif, en titres immobilisés, à leur cours historique pour 3 015 360 € ; leur cours de clôture s'élève à 3 165 321 €. Elles sont détenues dans un objectif de détention à long terme, ce qui justifie leur comptabilisation en haut de bilan.

Quant à la dette auprès des salariés dans le cadre du Compte Epargne Temps, elle a été revalorisée en fonction des derniers coûts salariaux indiqués à l'organisme collecteur Malakoff Médéric. Cette mise à jour de la dette a été comptabilisée en charge de personnel pour -98 821 €.

Les cessions de parts du FCP, ont également été comptabilisées en produits et charges exceptionnelles.

Les dépôts en CET des salariés sont comptabilisés en charges de personnel, et les prises en charges par Fédérés sont comptabilisées en déduction des charges de personnel.

- **Contribution volontaire**

L'association a décidé de valoriser à compter du 01.01.2020 les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont les suivantes :

- ✓ temps passés :

Les données sont collectées auprès des administrateurs, ainsi que des bénévoles, familles et amis de l'AFIPH intervenant dans les sections locales. Les informations (Type d'activité, noms, prénoms et fonctions des bénévoles, missions réalisées, dates de réalisation et temps passés) sont rassemblées à partir d'un tableur formaté à cet effet, puis consolidées.

Les temps passés, exprimés en heures, incluent les déplacements induits par les missions.

Les heures sont valorisées sur la base d'un taux horaire égal au SMIC brut (10.15€), auquel s'ajoutent les charges sociales (48%).

- ✓ produits et prestations reçues :

Les données sont collectées auprès des sièges technique et associatif, des établissements et des sections locales. Les informations (Nature du produit ou de la prestation, nom du donateur, unité de mesure, quantité, coût par unité de mesure et coût total) sont également rassemblées à partir d'un tableur, puis consolidées.

3.4 Dérogations aux principes comptables

- **Règles d'amortissement des investissements**

Les établissements du Conseil Départemental amortissent les investissements acquis en N, au 1er janvier N + 1 (sans prorata temporis). Les durées d'amortissements demandées sont économiques et sont validées selon un barème du CDI.

Pour les autres établissements, les règles du prorata temporis et de la durée économique sont appliquées.

- **Leg**

Mme XXX décédée en 2020, a légué ses biens estimés à 370 039.14 € d'actif net et une assurance vie de 135 000 €, à son fils et au foyer du Trery. Le conseil d'administration d'octobre 2020 de l'AFIPH a accepté ce leg. L'acte notarié définitif comprenant la valorisation complète du patrimoine ne nous étant pas parvenu à la clôture des comptes, nous comptabiliserons ce leg dans les comptes en 2021.

3.5 Changements de réglementation comptable

L'entité a appliqué au 1er janvier 2020 les nouveaux règlements comptables suivants :

- Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Le règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements comptables sont d'application rétrospective et ont principalement impacté dans leur mise en œuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat de l'Association :

- Les Fonds propres
- Les fonds reportés et dédiés
- L'inscription au pied du compte de résultat des contributions volontaires en nature

Les tableaux de la section 5 présentent les principaux impacts de la réforme sur le passif du bilan de l'exercice.

Les autres impacts de l'application des règlements ANC sur la présentation du bilan résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

4.1. L'actif immobilisé

4.1.1. Mouvements des immobilisations

Désignation	Immobilisations au 31/12/n-1	Acquisitions de l'exercice	Reprises d'actifs	Mouvements de compte à compte	Immobilisations au 31/12n
	2019				2020
Frais d'établissement	100 408	-	6 804	-	93 604
Autres immo. incorpo.	1 258 679	1 956	3 024	13 188	1 270 799
Total Immob. Incorporelles (A)	1 359 087	1 956	9 828	13 188	1 364 404
Terrains (1)	4 428 355	-	-	-	4 428 355
Aménagements terrain s/sol propre (1)	1 398 977	-	-	-	1 398 977
Aménagements terrain s/sol d'autrui (1)	65 354	-	-	-	65 354
Constructions s/sol propre (2)	38 847 865	26 360	-	-589 017	38 285 208
Aménagements bâtiments s/sol propre (2)	20 448 743	844 184	12 935	622 163	21 902 155
Bâtiments sur sol d'autrui (2)	5 100 286	-	220 781	-	4 879 505
Aménagements bâtiments s/sol d'autrui (2)	5 730 476	125 788	51 685	-7 490	5 797 089
Matériels/outillages (4)	22 553 202	682 139	603 600	-295 384	22 336 356
Agencements divers (3)	4 672 626	113 355	27 749	351 915	5 110 147
Legs (3)	-	-	-	-	-
Matériel de transport (3)	1 217 321	22 298	54 953	50 890	1 235 555
Matériel de bureau (3)	829 947	39 016	20 312	111 876	960 526
Matériel informatique (3)	1 890 711	337 321	96 842	-	2 131 190
Mobilier de bureau (3)	2 304 183	122 403	46 507	140 414	2 520 493
Immo. en cours augmentation	587 392	1 815 813	183 298	-398 553	1 821 353
Immo. en cours transfert en immobilisations	-	-	-	-	-
Avances sur immobilisations	-	-	-	-	-
Total Immo.corporelles hors TA (B)	110 075 436	4 128 676	1 318 660	- 13 188	112 872 264
Immo. s/Taxe d'Apprentissage					
Constructions (2)	224 422	-	-	-	224 422
Agencements (2)	73 418	-	-	-	73 418
Matériels outillages (4)	1 408 821	-	247 224	-	1 161 597
Total Immo. s/Taxe d'Apprentissage (C)	1 706 660	-	247 224	-	1 459 436
Total Immo. Corporelles (B+C)	111 782 096	4 128 676	1 565 884	- 13 188	114 331 700
Total immo. non financières (A+B+C)	113 141 183	4 130 633	1 575 712	- 0	115 696 103
Regroupement de certains postes du bilan					
Total Général Terrains (1)	5 892 686	-	-	-	5 892 686
Total Général Constructions (2)	70 425 208	996 332	285 400	25 655	71 161 796
Total Général Agenc. div. mat. mob. (3)	10 914 786	634 393	246 362	655 095	11 957 912
Total Général Matériel outill. (4)	23 962 022	682 139	850 824	- 295 384	23 497 953

Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/N-1	Augmentation	Diminution	Mouvements de compte à compte	Solde au 31/12/N
Titre Caisse d'Epargne/participations	2 341	32	-	-	2 373
Garanties auprès d'organismes financiers	324 127	3 400	-	-	327 526
Titres immobilisés, droits de créances CET/SCPI	14 784 930	819 536	332 226	-	15 272 240
Obligations/ pdts structurés	7 118 850	1 000 000	-	-	8 118 850
Prêts	3 035 528	-	1 830	-	3 033 698
Cautions/Etablissements	243 778	5 898	53 168	-	196 508
Fonds garantie banques	37 286	-	-	-	37 286
Total immo financières	25 546 839	1 828 866	387 224	-	26 988 481

4.1.2. Tableau des amortissements au 31/12/20

Désignation	Amortissements au 31/12/ N-1	Dotations de l'exercice	Sorties	Mouvements de compte à compte	Amortissements au 31/12/N
	2019	2020	2020	2020	2020
Frais d'établissement	99 881	527	6 804	-	93 604
Autres immo. incorpo.	970 581	123 001	3 024	13 188	1 103 747
Provisions pour dépréciation fonds commerce	-	-	-	-	-
Total Amortissements Immo Incorporelles (A)	1 070 463	123 528	9 828	13 188	1 197 351
Aménagements terrain s/sol propre (1)	404 394	46 200	0	-	450 594
Aménagements terrain s/sol d'autrui (1)	51 673	2 041	-	-	53 714
Provisions pour dépréciation terrains (1)	53 999	-	-	-	53 999
<i>Provisions pour dépréciation immo corporelles (2)+(3)</i>	<i>680 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>680 000</i>
Constructions s/sol propre (2)	17 067 487	1 172 143	64 272	- 319 440	17 855 917
Aménagements bâtiments s/sol propre (2)	12 857 996	854 483	14 348	249 906	13 948 037
Bâtiments sur sol d'autrui (2)	3 428 985	142 914	221 231	-	3 350 668
Aménagements bâtiments s/sol d'autrui (2)	2 797 069	324 556	58 344	- 320	3 062 962
Matériels/outillages (4)	17 828 022	929 709	605 677	- 397 876	17 754 178
Agencements divers (3)	3 365 998	180 163	27 449	232 245	3 750 956
Matériel de transport (3)	992 634	52 298	54 954	39 502	1 029 480
Matériel de bureau (3)	498 732	66 538	20 042	107 916	653 144
Matériel informatique (3)	1 213 933	213 769	108 575	-	1 319 127
Mobilier de bureau (3)	1 519 059	180 006	64 018	74 879	1 709 926
Total Amort. Immo.corporelles hors TA (B)	62 759 980	4 164 818	1 238 909	- 13 188	65 672 701
Amort. Immo. s/Taxe d'Apprentissage	-	-	-	-	-
Constructions (2)	216 415	7 624	-	-	224 040
Agencements (2)	73 418	-	-	-	73 418
Matériels outillages (4)	1 313 010	62 914	289 171	-	1 086 753
Total Amort. Immo. s/TA (C)	1 602 843	70 538	289 171	-	1 384 210
Total Immo. Corporelles (B+C)	64 362 824	4 235 356	1 528 080	- 13 188	67 056 912
Total immo. non financières (A+B+C)	65 433 286	4 358 884	1 537 908	- 0	68 254 263
Regroupement de certains postes du bilan					
Total Général Terrains (1)	510 066	854 483	0	-	558 306
Total Général Constructions (2)	37 100 970	150 538	358 195	- 69 854	39 174 641
Total Général Agenc. div. mat. mob. (3)	7 610 755	324 556	275 037	454 543	8 483 033
Total Général Matériel util. (4)	19 141 033	992 623	894 848	- 397 876	18 840 931

Détail des dotations aux amortissements exceptionnelles	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
Total Amort. Exceptionnels	-	-	-	-

4.2 Evaluation des stocks et travaux en cours

Désignation	Stock	Dépréciation des stocks			
	31/12/N	31/12/N-1	Dotations	Reprise	31/12/N
EXERCICES	2020	2019	2020	2020	2020
Stock matières premières	498 917	34 722	17 748	31 092	21 378
Combustible	0	0			0
Divers	378 406	16 014	14 161	16 014	14 160
Stock produits en cours	8 918	0			0
Stock produits finis	324 310	20 860	31 339	30 518	21 680
Total	1 210 551	71 595	63 247	77 624	57 218

4.3 Etat des créances et des dettes

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	2 373		2 373
	Titres immobilisés, droits de créances	23 718 617		23 718 617
	Prêts (1) (2)	3 033 698		3 033 698
	Autres immobilisations financières	233 794		233 794
	Sous total actif immobilisé	26 988 481	0	26 988 481
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux (3)	1 282 287		1 282 287
	Autres créances clients	9 525 986	9 525 986	
	Créances représentatives de titres prêtés	0	0	
	Personnel et comptes rattachés	502 840	502 840	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 577	73 577	
	Impôts sur les bénéfices	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	40 744	40 744	
	Autres impôts taxes et versements assimilés et subventions à recevoir	464 679	464 679	
	Divers (avances et acomptes versés sur commandes)	70 802	70 802	
	Groupe et associés (2)	0	0	
	Débiteurs divers	1 971 260	1 971 260	
	Charges constatées d'avances	754 438	754 438	
	Sous total actif circulant	14 686 613	13 404 325	1 282 287
	Total	41 675 094	13 404 325	28 270 769

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	0
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	1 830
(2) Dont prêts et avances consentis aux associés	0
(3) Dont régularisations auprès des départements extérieurs à l'Isère	494 459

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit et emprunts et dettes financières divers : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	53 429	53 429		
	- à plus d'un an à l'origine (4)	23 038 132	3 427 710	11 036 049	8 574 373
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	51 257	51 257		
	Clients, avoirs à établir	6 232	6 232		
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 959 760	6 959 760		
	Personnel et comptes rattachés	9 407 798	9 407 798		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 718 841	3 718 841		
	Impôts sur les bénéfices	8 281	8 281		
	Taxe sur la valeur ajoutée	69 949	69 949		
	Obligations cautionnées	0	0		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 114 537	1 114 537		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	340 198	340 198		
	Groupe et associés (2)	0	0		
	Autres dettes (3)	2 662 579	2 662 579		
	Dettes représentatives de titres empruntés				0
	Produits constatés d'avance	3 311 253	3 311 253		
	TOTAL	50 742 248	31 131 826	11 036 049	8 574 373

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 845 526
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 297 340
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	0
(3) dont comptes clients créditeurs	en 2020 : -
(3) dont comptes clients créditeurs	rappel 2019 : -
(4) hors solde créditeurs de banque	0

4.4 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53 535	32 686
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 008 996	829 434
Dettes fiscales et sociales	9 350 231	9 047 859
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 098	5 356
Autres dettes :	619 731	130 335
Total	11 043 591	10 045 670

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	981 869	515 331
Autres créances	1 554 249	1 524 810
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	23 971	4 608
Total	2 560 089	2 044 749

5. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

5.1. Fonds propres

5.1.1. Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	31.12.2020 A la clôture
	Montant global avant règlements ANC 2018-06 /2019-04	Impact du règlement ANC 2018 06 /2019-04	Montant global avec ANC 2018-06 /2019-04					
Fonds associatif sans droit de reprise	3 344	-	3 344					3 344
Fonds propres sans droit de reprise	8 129 524	- 8 129 524	-					-
Fonds associatif avec droit de reprise	4 195 498	- 4 151 263						-
Ecart de réévaluation	911 577	-	911 577					911 577
Réserves	16 632 262	2 411 842	19 044 103	- 174 893	-	-	-	18 869 210
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>								11 989 769
Report à nouveau	2 812 685	11 361 825	14 174 509	387 951	- 35 171	-	-	14 527 289
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>								5 853 457
Excédent ou déficit de l'exercice	189 886							1 018 964
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>								1 072 529
Situation nette	32 874 776	1 492 879	34 133 534	213 057	- 35 171	-	-	35 330 384
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement sur biens renouvelables								
Subventions d'investissement	2 922 557	44 262	2 966 819	-	124 665	- 8 783	-	2 850 937
Provisions réglementées - compte 142	4 154 643	- 4 154 643	-					-
Provisions réglementées - compte 148	1 834 204		1 834 204		400			1 834 604
Provisions réglementées - compte 149	- 3 471 893	3 471 893	-					-
Total	38 314 288	854 391	38 934 557	213 057	- 159 436	- 8 783	-	40 015 925

5.1.2 Impacts de l'application des nouveaux règlements

• Fonds associatifs avec et sans droit de reprise : Subventions d'investissement

Les retraitements opérés portent sur le traitement comptable spécifique du règlement CRC n° 1999-01 pour les subventions affectées à des biens renouvelables par l'association, le règlement ANC n° 2018-06 ayant supprimé ce traitement et ainsi les comptes comptables suivants :

- 102600- Subventions sans droit de reprise
- 103600- Subventions avec droit de reprise

Ces subventions représentaient un total de 5.424 329 euros au 31.12.2019

En euros	Exercice au 31/12/2019
Subventions sans droit de reprise	5 200 640
Subventions avec droit de reprise	223 689
Total	5 424 329

L'association appliquant la reprise échelonnée des subventions d'investissements au compte de résultats (cf. Méthode comptable ci-dessus), la reconstitution du traitement comptable de ces anciennes subventions a été réalisée par l'entité au cours de l'exercice.

Ainsi, des recherches ont été menées afin de reconstituer l'historique de ces subventions avec les conventions d'origines, l'intention du financeur et d'identifier les biens qu'elles avaient permis de financer.

Plusieurs cas de figures se sont ainsi présentés :

Cas 1 : Lorsque l'association a été en mesure de reconstituer cet historique et retrouver la convention d'origine ainsi que le bien financé, l'association a déterminé le montant de la subvention qui aurait dû être virée au compte de résultat en appliquant le rapport Subventions/ Immobilisations au montant des amortissements déjà comptabilisés du bien.

Ce montant a été porté au débit du compte 139- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat par le crédit du compte 110- Report à nouveau pour les établissements en gestion propre ou 115- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

Le montant de la subvention perçue et inscrite historiquement dans les comptes 102600 ou 103600 a été transféré selon sa nature dans les comptes 131-Subventions d'équipement ou 138 - Autres subventions d'investissement.

Cette analyse a entraîné le reclassement de 2 372 137€ de subventions avec les impacts suivants :

Crédit /Débit	Impacts
131 -Subventions d'équipement	2 372 137
139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-1 115 819
1XX - Report à nouveau	*- 1 256 318
Total	0

*Montant repris sur les subventions d'investissement pour des immobilisations entièrement amorties au 31/12/2019

Cas 2 : Lorsque l'association n'a pas été en mesure de reconstituer cet historique, de retrouver la convention d'origine ainsi que le bien financé, l'intégralité des subventions inscrites historiquement dans les comptes 102600 ou 103600 a été transférée au compte de report à nouveau.

Ce reclassement a ainsi été opéré sur un total de subventions de 3 052 192 €. L'antériorité de ces subventions est détaillée ci-dessous :

Antériorité des subventions	Montant	Part
Subventions ayant pu être analysées (cf supra)	2 372 137	44%
Subventions n'ayant pas pu être analysées	3 052 192	56%
Total	5 424 329	100%

- **Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (comptes13)**

Analyse et distinction à opérer entre :

- les contributions des autorités administratives (subventions d'investissement)
- les contributions d'entités de droit privé, éligibles au fonds dédiés

Ces subventions représentaient un total de 2.922 557 euros au 31.12.2019. Elles ont fait l'objet d'un reclassement en fonds dédiés à hauteur de 1 198 440 euros.

- **Libéralités : dons, legs et assurances-vie**

Les apports du règlement ANC 2018-06 :

- Des règles de comptabilisation précises et détaillées
- Une prise en compte des différentes situations possibles
 - Définition des dates de comptabilisation (date d'acceptation, de réalisation, etc.)
 - Création de fonds reportés permettant de neutraliser le produit constaté initialement
 - Détermination de la contrepartie : produits ou fonds propres (sous-conditions)
 - Modification de la présentation des comptes annuels

Les libéralités comptabilisées dans le compte 1025 « Dons legs » représentaient un total de 2 928 884 euros au 31/12/2019. Ces libéralités ont été reclassées :

- en report à nouveau créateur des activités médico sociales hors gestion contrôlée pour 409 963 euros
- en report à nouveau créateur hors activités médico sociales pour 2 518 922 euros.

- **Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations**

Des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations peuvent être constituées lorsqu'un ESSMS perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

Cette allocation intervient sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement.

Ce mécanisme de « préfinancement » permet de limiter le recours à l'emprunt et neutraliser certains surcoûts d'exploitation générés par des opérations d'investissement.

Le règlement ANC n° 2019-04 prévoit désormais que ces provisions soient comptabilisées et ainsi traitées comme des fonds dédiés sous réserve de respecter les conditions de l'art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06, en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini.

Ainsi, l'Association a reclassé à l'ouverture de l'exercice, conformément aux dispositions des nouveaux règlements, le solde du compte de provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations de l'exercice précédent s'élevant à 682 751 € dans :

- le compte de fonds dédiés 1921- Fonds dédiés à l'investissement, lorsque les conditions étaient satisfaites à hauteur de 659 295 €
- le solde a été passé en régularisation en produits exceptionnels

5.2. Affectation du résultat de l'exercice 2020

(Article 153-2 du règ. ANC 2019-04)

	GESTION CONVENTIONNEE						GESTION PROPRE				Total
	CPOM ONDAM	CPOM ESAT	ETS CDI	Siège technique	ECR (*)	Total 1	Vie associative	ESAT BAPC	AFIPH Emplois Compétences	Total 2	
Résultat comptable	1 156 544	589 140	- 56 699	-231 093	-385 364	1 072 529	- 56 474	125 725	- 122 815	- 53 565	1 018 964
Reprise du résultat N-2			213 952			213 952					213 952
Excédent ou déficit effectif global	1 156 544	589 140	157 253	-231 093	-385 364	1 286 481	- 56 474	125 725	- 122 815	- 53 565	1 232 916
Neutralisation / Financement sur réserves	260 632	14 259	282 372	177 593		734 856					734 856
Résultat administratif à affecter	1 417 177	603 400	439 625	- 53 500	-385 364	2 021 337	- 56 474	125 725	- 122 815	- 53 565	1 967 773
Réserves de compensation des déficits	1 684 208	167 155	188 707			2 040 070					2 040 070
Réserves de compensation des charges	929 349	739 572	702 245			2 371 165					2 371 165
RAN Excédentaire						-		273 101		273 101	273 101
RAN Déficitaire à la charge des ATC	-1 165 626	-167 155	-451 326	- 53 500	-385 364	-2 222 971		-147 377		-147 377	-2 370 348
RAN Déficitaire en gestion propre	- 30 754	-136 172				- 166 927	- 56 474		- 122 815	-179 289	- 346 216

(*) Entité Comptable de retraitement

5.3. Suivi affectation n – 1 (Article 153-2 du règ. ANC 2019-04)

L'affectation du résultat 2019 a été conforme à la résolution prise par l'Assemblée Générale du 29/9/2020 mais les résultats des établissements financés par le Conseil Départemental de l'Isère ont été reformés. Les modifications apportées sont les suivantes :

	Résultat et affectation AG 29/09/2020	Résultat et affectation retenue CDI
Résultat affecté	1 318 999	1 535 195
Réserve de compensation des charges d'amortissements		
Réserve de compensation des déficits		en attente
Excédent affecté au fin. charges exploitation non reconductibles	1 318 999	d'affectation
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation n+2		CDI
RAN Déficitaire		

Le résultat 2019 pour les établissements sous CPOM ARS était déficitaire de 23 276€. Après analyse des comptes administratifs, un rejet de charges de 537 475,86 € a été opéré sur les financements 2020.

5.4. Les provisions

RUBRIQUES	A l'ouverture de l'exercice			Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06				
Provisions réglementées	2 516 954	- 682 751	1 834 204	400	-	-	1 834 604
Amortissements dérogatoires							
Hausse de prix							
Provision réglementée destinées à renforcer la couverture du BFR							
Provision réglementée pour produits financiers							
Provision réglementée afférentes aux plus values nettes d'act	1 625 179		1 625 179	400			1 625 579
Provision réglementée pour renouvellement des immobilisati	682 751	- 682 751	-				-
Autres provisions réglementées	209 025		209 025				209 025
Provisions pour risques et charges	1 736 965	-	1 736 965	210 695	- 111 276	- 301 950	1 534 434
Provisions pour litiges	40 000		40 000	94 549			134 549
Provisions pour litiges avec le personnel	1 617 979		1 617 979	40 110	- 110 927	- 301 950	1 245 212
Provisions pour licenciement	10 779		10 779				10 779
Provisions pour garanties données aux clients							
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour pensions et obligations similaires							
Provisions pour impôts	66 110		66 110	8 605	- 349		74 366
Provisions pour charges sur legs et donations							
Provisions pour grosses réparations				66 660			66 660
Autres provisions pour risques et charges	2 098		2 098	771			2 869
Provisions pour dépréciations	1 647 535	-	1 647 535	345 118	- 158 094	-	1 834 560
Sur immobilisations incorporelles							
Sur immobilisations corporelles	733 999		733 999				733 999
Sur titres mis en équivalence							
Sur titres de participation							
Sur autres immobilisations financières							
Sur stocks et en-cours	71 596		71 596	63 247	- 77 264		57 579
Sur comptes clients	841 940		841 940	281 871	- 80 829		1 042 982
Autres provisions pour dépréciations des comptes de tiers							
Sur valeurs mobilières de placement							
Total	5 901 455	- 682 751	5 218 704	556 213	- 269 370	- 301 950	5 203 597

(A)

(A)

(B)

Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	515 703		40 510

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	- 158 443		- 412 877

5.5. Les fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	DOTATIONS		UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Reports	Montant global	Dont remboursements	Montant global		dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
Subventions d'exploitation	3 326 728,26	- 3 285 517,37	41 210,89	5 124,47	24 459,37	-	-	21 875,99	5 674,47	
Fonds dédiés PPI	1 513 227,58	- 1 513 227,58	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds dédiés IDR	262 463,04	- 262 463,04	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds dédiés RTT	47 045,99	- 47 045,99	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds dédiés autres (dons)	1 503 991,65	- 1 503 210,88	780,77	-	780,77	-	-	0,00	-	
Fonds dédiés subvention exploitation ATC	-	14 681,82	14 681,82	2 702,47	7 478,60	-	-	9 905,69	2 752,47	
Fonds dédiés subvention exploitation hors ATC	-	25 748,30	25 748,30	2 422,00	16 200,00	-	-	11 970,30	2 922,00	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	-	1 730 842,71	1 730 842,71	633 840,68	209 398,43	-	-	2 155 284,96	244 582,37	
Fonds dédiés concours publics investissement	-	1 357 135,31	1 357 135,31	511 893,90	86 298,31	-	-	1 782 730,90	-	
Fonds dédiés concours publics exploitation	-	373 707,40	373 707,40	121 946,78	123 100,12	-	-	372 554,06	244 582,37	
Contributions financières d'autres organismes	-	559 640,58	559 640,58	1 300,00	71 345,61	-	-	489 594,97	9 437,16	
Fonds dédiés contributions financières investissement	-	551 503,42	551 503,42	-	71 345,61	-	-	480 157,81	-	
Fonds dédiés contributions financières exploitation	-	8 137,16	8 137,16	1 300,00	-	-	-	9 437,16	9 437,16	
Ressources liées à la générosité du public	-	167 498,33	167 498,33	44 609,21	72 698,63	-	-	139 408,91	6 590,52	
Fonds dédiés Générosité du public investissement	-	59 036,31	59 036,31	-	8 504,74	-	-	50 531,57	-	
Fonds dédiés Générosité du public exploitation	-	108 462,02	108 462,02	44 609,21	64 193,89	-	-	88 877,34	6 590,52	
TOTAL	3 326 728,26	- 827 535,75	2 499 192,51	684 874,36	377 902,04	-	-	2 806 164,83	266 284,52	

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Informations relatives à l'effectif au 31.12.2020

Nombre de CDI (personnes physiques) :

Cadres :	230
Collaborateurs	1 657
Total	1887

Cet effectif, reconverti en équivalent temps plein s'élève au **31/12/20 à 1724,14 ETP en CDI.**

6.2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006 – 586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux 2 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **néant** en 2020. La rémunération du plus haut cadre dirigeant salarié n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.3. Commissaires aux comptes

Le montant en honoraires des commissaires aux comptes s'élève à **168 675.61 € TTC** (décret 2008-1487 du 31.12.08).

6.4 Transfert de charges

Détail des transferts de charges	31/12/2019	31/12/2020
Exploitation :	1 276 550	861 501
- Retrait CET	-	-
- Charges diverses de personnel	1 056 282	674 811
- Autres	220 268	186 690
Financiers	-	-
Exceptionnels	-	-
TOTAL	1 276 550	861 501

6.5. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Charge	Produit
Sur opération de gestion	111 549	103 528
Sur opération en capital : cessions immobilisations	357 396	366 048
Sur opérations en capital : Dotation/reprise amortissement	0	150 160
Sur opérations en capital : dons sections locales	0	0
Sur opérations en capital : Autres	115 457	63 978
Dot/reprise provisions s/plus-val cessions immobilisées	400	0
Dot Repr prov s/plus val actif circulant	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Fonds dédiés	0	0
Reprise provisions RTT	0	0
Reprise sur provision renforcement de moyen ESAT	0	0
Risques charges	106 770	412 877
Total	691 572	1 096 591
Résultat	405 020	

6.6 Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

6.6.1 Les cotisations à l'Afiph :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association AFIPH, les cotisations sont de 140 957€ en 2020.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

6.6.2 Ventilation des produits :

Les produits de l'exercice 2020 s'élèvent à 138 425 810 euros.

Les produits d'exploitation représentent 137 155 116 euros et se décomposent de la façon suivante :

- o 111 682 841 € provenant des produits de tiers financeurs
- o 16 205 623 € provenant des autres produits - principalement des aides au poste TH
- o 7 727 376 € provenant des ventes de biens et prestations de services
- o 1 398 319 € provenant des reprises amort / provisions et utilisations des fonds dédiés
- o 140 957 € de cotisations adhérents

6.7 Contributions volontaires en nature

TABLEAU RECAPITULATIF DES HEURES DE BENEVOLAT 2020		
FONCTION	Nombre d'heures bénévolat	Valorisation
Membres du Bureau		
Président	1097	16 479,13
Présidente déléguée	850	12 768,70
Secrétaire général	303	4 551,67
Secrétaire général adjoint	300	4 506,60
Trésorier	321	4 822,06
Trésorier adjoint	209	3 139,60
TOTAL des heures Membres du Bureau	3080	46 267,76
Administrateurs référents		
Sud Isère Grésivaudan	200	3 004,40
Agglo grenobloise	162	2 433,56
Isère Rhodanienne	200	3 004,40
Centre Isère	110	1 652,42
Total des heures Administrateurs référents	672	10 094,78
Administrateurs référents missions spécifiques		
Grésivaudan + accessibilité	80	1 201,76
Sud Isère + Accessibilité	88,5	1 329,45
Délégué à la citoyenneté	150	2 253,30
Total des heures Administrateurs missions sp	318,5	4 784,51
Administrateurs		
Grésivaudan	94	1 412,07
Administratrice délégué adjointe action associative	238	3 575,24
Agglo grenobloise + cotisation	100,5	1 509,71
Référent adjoint Nord Isère	32	480,70
Président Commission citoyenneté	115	1 727,53
Référente adjointe Grésivaudan	174	2 613,83
Total des heures administrateurs	753,5	11 319,08
	4824	72 466,13 €

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Les crédits baux

7.1.1. Les crédits baux mobiliers

NEANT

7.1.2. Les crédits baux immobiliers

CREDIT BAIL IMMOBILIER		Avance preneur	Amortissement	intérêts	indexation loyers HT	TVA non déductible	Charge totale
Engagements							
	Locaux siège, 25 ans, du 01/06/2006 au 01/06/2031	612 159	1 075 665	227 516		383 068	2 298 408
	AAG, Espace Chauvin, 20 ans, du 01/03/2011 au 01/03/2031		4 263 104	1 351 081		505 277	6 119 462
redevances des exercices précédents							
	Locaux siège, 25 ans, du 01/06/2006 au 01/06/2031	- 331 657	- 469 245	- 224 484		- 205 077	- 1 230 464
	AAG, Espace Chauvin, 20 ans, du 01/03/2011 au 01/03/2031	-	- 1 540 201	- 909 038		- 220 431	- 2 669 670
redevances de l'exercice							
	Locaux siège, 25 ans, du 01/06/2006 au 01/06/2031	- 24 567	- 44 064	- 1 132		- 13 952	- 83 715
	AAG, Espace Chauvin, 20 ans, du 01/03/2011 au 01/03/2031	-	- 204 422	- 72 220	- 4 123	- 25 269	- 306 034
redevances restant à payer							
	Locaux siège, 25 ans, du 01/06/2006 au 01/06/2031	255 935	562 356	1 900	-	164 038	984 229
	AAG, Espace Chauvin, 20 ans, du 01/03/2011 au 01/03/2031		2 518 481	369 823		259 576	3 143 757
	TOTAL	255 935	3 080 837	371 723	-	423 614	4 127 987
	Locaux siège, 25 ans, du 01/06/2006 au 01/06/2031			VARIABLES			
	- 1 an	24 567	45 616				
	1 à 5 ans	98 269	199 104				
	+ 5 ans	133 099	317 636				
	AAG, Espace Chauvin, 20 ans, du 01/03/2011 au 01/03/2031			VARIABLES			
- 1 an	- 1 an		211 361				
0 à 5 ans	1 à 5 ans		1 170 030				
+ 5 ans	+ 5 ans		1 137 089				
	TOTAL GENERAL			VARIABLES			
	- 1 an	24 567	256 977				
	1 à 5 ans	98 269	1 369 134				
	+ 5 ans	133 099	1 454 726				

Souscription d'un SWAP auprès de la Société Générale :

- ▶ pour les locaux du Siège, d'un montant de 1 075 665 € pour une durée de 15 ans garantissant un taux de 4,45%
- ▶ pour l'Espace Chauvin, d'un montant de 2 212 292 € pour une durée de 20 ans garantissant un taux de 4,55%

valeur résiduelle de rachat : 1 €

7.2. Les indemnités de départ à la retraite

La convention collective appliquée dans l'association (CCN 1966) prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association. Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite pour l'année 2020 s'élève à **13 118 333 €** pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode du prorata des droits au terme. Elle est conforme à la recommandation 2003 R 01 du CNC.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation faible des salariés et de la table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 %, d'une actualisation au taux de 0,45 % et d'un taux de charges patronales de 58 % pour les non cadres et de 62 % pour les cadres.

7.3. Garanties liées aux emprunts

Organisme bancaire	Année de souscription	Capital souscrit	Date de fin	Restant dû au 31/12/2020	Engagements Donnés	Désignation des biens immobiliers sur lesquels porte la garantie
Lumbin 2005 CDC	2005	579 306	01/09/2030	267 445	Cauton Communauté de Communes du moyen Grésivaudan	
CE INVEST 2006	2007	1 000 000	05/03/2022	106 012	Cauton onéreuse 50 % GCE (Groupe Caisse Epargne)	
DEXIA	2005	925 000	31/08/2030	263 612	Cauton Commune de Villard de Lans pour 50% de l'emprunt	
DEXIA	2005	1 160 000	30/09/2025	161 582	Cauton Commune de Grenoble (50%)	
DEXIA ALM Clos Or 2 2004	2004	375 000	31/03/2024	60 938	Hypothèque 1er Rang	16 rue Leconte de Lisle à Grenoble
SG Gachetière	2013	3 600 000	30/11/2028	2 190 323	Garantie Hypothécaire	Tènement immobilier (AP 636) 250 rue de Gachetière 38340 VOREPPE
BP Gachetière	2013	3 600 000	31/10/2028	2 037 923	Garantie Hypothécaire	Tènement immobilier (AP 636) 250 rue de Gachetière 38340 VOREPPE
CDC Gingko 2003	2003	411 612	01/11/2023	74 406	Promesse Affectation Hypothécaire	
BFCC 2015	2015	264 000	27/11/2022	77 037	Nantissement compte titres pour 191 534,50 €	
BFCC 2015	2015	119 069	27/11/2025	61 717	pour 1ère et 2ème tranches	
BFCC 2019	2019	997 039	28/06/2029	852 515	Nantissement compte titre parts capital BFCC pour 299 113,50 €	
BFCC 2019	2019	1 409 393	28/08/2034	1 300 685	Nantissement compte titres placemenn ECOFI23 pour 704 700€	

7.4. Congés payés des travailleurs handicapés des ESAT

Les congés payés acquis par les travailleurs handicapés pour la partie du complément de rémunération à la charge de l'Etat s'élèvent à 760 369 € charges comprises.

Formule de calcul :

Provision CP TH au bilan/ Rémunération TH x Aide au poste = 117 044 € / 2 157 145 € * 14 013 765 €



association familiale de l'Isère pour personnes handicapées

association loi 1901 déclarée n°4596 reconnue d'utilité publique (décret du 11 mars 1968)

3, avenue Marie Reynoard - CS 70003 - 38029 GRENOBLE CEDEX 2 - Tél. 04 76 46 39 66 - Fax 04 76 12 13 38 - Courriel : accueil@afiph.org

www.afiph.org